

## GEMS

## GÉRIATRIQUE ENVIRONNEMENT MÉDICAL SOCIAL

### NOUVELLE FORMATION

Le cours Gériatrique Environnement Médical Social est élaboré par la NAEMT « National Association of Emergency Medical Technicians » est destiné à vous proposer une approche pratique pour évaluer et prendre en charge les situations d'urgences gériatriques rencontrées en pré-hospitalier ou dans un service d'urgence.

#### OBJECTIFS :

Améliorer les soins médicaux et la prise en charge des patients gériatriques.

#### ÉVALUATION :

Au terme de la formation, une évaluation certificative est réalisée (épreuve théorique et pratique), et donne lieu à la délivrance d'un certificat émis par la US/National Association of Emergency Medical Technicians (NAEMT). Ce certificat est valable pour une période de 4 ans. Après cette période, si vous désirez prolonger la validité de votre formation, il vous sera demandé de suivre un recyclage.

#### ENCADREMENT :

Un instructeur certifié GEMS

#### PROGRAMME DE LA FORMATION

D'une durée de 16 heures (2 jours), la formation alterne présentations théoriques et ateliers pratiques

1. Les changements liés au vieillissement
2. Évaluation des personnes âgées
3. Pharmacologie et toxicité des médicaments
4. Urgences psycho-sociales
5. Maltraitance des personnes âgées
6. Questions relatives aux soins de fin de vie
7. Urgences cardiovasculaires et respiratoires
8. Traumatismes Urgences neurologiques et altération de l'état mental
9. Soins de la peau et des plaies
10. Dispositifs médicaux fréquemment utilisés par les personnes âgées

## DATES & LIEUX

Pour accéder au planning à jour, **cliquez ici**.

Les inscriptions sont closes 30 jours avant la formation.  
**Nous pouvons intervenir directement dans vos locaux sur demande.**

**GEMS**

**GÉRIATRIQUE ENVIRONNEMENT MÉDICAL  
SOCIAL**

**FICHE D'INSCRIPTION**

**INFORMATION PARTICIPANT**

(remplir impérativement l'ensemble des champs)

Nom ..... Prénom .....

Profession .....

Date de naissance .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Tél ..... Mail .....

Date de formation souhaitée :

Choix 1 .....

Choix 2 .....

**INFORMATION FINANCEUR**

Société / Organisme .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Contact (Nom, Prénom) .....

Tél ..... Mail .....

**PRIX PAR STAGIAIRE :**

**GEMS - Formation initiale**

Tarif Particulier sans prise en charge :

800 € TTC

Tarif avec prise en charge et financement :

800 € TTC + 50 € de frais dossier

soit 850 € TTC

Tarif groupe sur devis

Ce tarif comprend :

- Les droits d'entrée au stage
- L'évaluation certificative

**OBSERVATIONS**

Dans l'hypothèse d'un dédit intervenant dans un délai de prévenance compris entre dix-neuf (19) et huit (8) jours calendaires et qui porterait sur une ou plusieurs journées de formation professionnelle, le Client s'engage à verser à la société FORSIM une indemnité forfaitaire d'un montant de 150 euros HT (soit un montant de 180 euros TTC) par journée de formation objet du dédit.

Dans l'hypothèse d'un dédit intervenant dans un délai de prévenance compris entre dix-neuf (19) et huit (8) jours calendaires et qui porterait seulement sur une ou plusieurs demi-journée(s) de formation, l'Entreprise bénéficiaire s'engage à verser à la société FORSIM une indemnité forfaitaire d'un montant de 100 euros HT (soit un montant de 120 euros TTC) par demi-journée de formation objet du dédit.

Dans l'hypothèse d'un dédit intervenant dans un délai de prévenance inférieur à huit (8) jours et qui porterait sur une ou plusieurs journées ou demi-journées de formation professionnelle, le Client s'engage à verser à la société FORSIM une indemnité forfaitaire d'un montant égal à 100% du montant TTC par journée ou demi-journée de formation objet du dédit.

Il est rappelé que l'indemnité forfaitaire qui sera versée par le Client en cas d'exercice de la faculté de dédit n'est pas imputable sur le montant de la participation obligatoire au financement de la formation professionnelle continue. Le Client s'engage donc à financer cette indemnité forfaitaire à partir de son budget de fonctionnement et aucunement à partir de son budget afférent aux actions de formation professionnelle continue.

Pour les formations GEMS inter-entreprises, un montant de 100 euros HT (soit un montant de 120 euros TTC) peut être demandé et encaissé à la conclusion du contrat. Ce montant correspond aux frais d'inscriptions et frais administratifs.

(cf nos conditions générales de vente sur le lien suivant : <http://www.forsim.fr/conditions-de-formation/>)

Nom, Prénom - Dater et Signer le ..... / ..... / .....	Cachet de l'entreprise
---	------------------------